

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****27 MARS 2025**

L'an deux mil vingt CINQ, le VINGT SEPT MARS à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Monsieur AUBURSIN Gaston - Mr HUON Jean-Pascal – Mme LAMBERT Marie – Mr BLANPAIN Johann - Mr MERVILLE Hervé- Mme BONNET Nadine – Mme DERONNE Catherine – Mme VAN EECKHOUT Sophie – Mr BOUDREZ André – Mr LARIVIERE Romuald - Mme LHEUREUX Natacha - Mr DELARRE Daniel - Mr VIGIER Hervé – Mme DUTRIEUX Julie - Mr VERDIERE Andy - Mr BUEMI Bruno – Mme WADBLED Laetitia – Mr DELCROIX Thibaut – Mme DHONT Audrey.

Étaient absents : Mme LECOEVRE Stéphanie - Mme VANDENBROUCKE Gaëlle – Mme DEBRABANT Marjorie – Mme MASCAUX Ségolène - Mme LUTAS Sylvie – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mme WILLEMS Véronique

Ont donné procuration : Mme LECOEVRE Stéphanie à Mme VAN EECKHOUT Sophie – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle à Mme BONNET – Mme DEBRABANT Marjorie à Mr DELARRE Daniel - Mr LAVOGIEZ Gaël à Mr VIGIER Hervé – Mme MASCAUX Ségolène à Mme LHEUREUX Natacha - Mme LUTAS Sylvie à Mr DESMEDT André – Mme WILLEMS Véronique à Mme WADBLED Laetitia -

Mr MERVILLE Hervé a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	20	27

Objet : CLSH/COLO : organisation et tarifs (délib. 2025/02/08)

Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint chargée du Centre de Loisirs proposent d'organiser un séjour en pension complète pour un groupe de **30 enfants** du Centre de Loisirs (10-15 ans) à **PONT SAINT ESPRIT dans le Gard au Domaine Saint Pancrace** pour une période de 6 jours du **Lundi 14 Juillet 2025** (Départ d'Hasnon 6 h/ arrivée vers 18 h) au **Dimanche 20 Juillet 2025** (départ du site à 14 h / Arrivée vers 2 h à Hasnon le 21 Juillet) –

La participation financière des familles sera calculée sur la base du quotient familial de la CAF.

Pour le règlement, pour les familles qui le souhaitent un échelonnement des paiements sera possible à savoir :

- En totalité
- Répartition du paiement sur 3 mois (Avril/Mai/juin), le dernier paiement devra être versé avant le départ.

La participation demandée pour le séjour de 7 jours est la suivante :

Pour les familles d'HASNON/MILLONFOSSE :

QF < 800 €	280 € (2 x 90 € et 1 x 100 €)
QF de 801 à 1000 €	310 € (2 x 100 € + 1 x 110 €)
QF de 1001 à 1200 €	330 € (3 x 110 €)
QF de 1201 à 1500 €	360 € (3 x 120 €)
➤ 1501 €	390 € (3 x 130 €)

Pour les extérieurs autre que MILLONFOSSE :

QF < 800 €	470 € (2 x 150 € et 1 x 170 €)
QF de 801 à 1000 €	510 € (3 x 170 €)
QF de 1001 à 1200 €	550 € (2 x 180 € et 1 x 190 €)
QF de 1201 à 1500 €	600 € (3 x 200 €)
➤ 1501 €	650 € (2 x 210 € + 1 x 230 €)

Le Conseil Municipal, après délibération,

- donne un avis favorable à l'unanimité pour l'organisation d'un séjour avec pension complète pour un groupe de 30 enfants du Centre de Loisirs
- Valide à l'unanimité la participation des familles fixée ci-dessus
- Valide à l'unanimité les modalités de règlement à savoir la totalité du séjour ou une répartition du paiement sur 3 mois (mai/juin/juillet), le dernier paiement devra être versé avant le départ.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le secrétaire,

MERVILLE Hervé



Le Maire,

André DESMEDT

Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 31 mars 2025
Que la convocation du conseil
avait été faite le 20 mars 2025
le Maire.